

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 09 juillet 2013

Etaient absents : Bernard DURET, Jacqueline RICHARD

1/ Délibération pour Approbation de la décision du SIVOM sur la modalité et répartition de l'actif/balance/trésorerie

Madame le Maire présente à l'assemblée les décisions du Syndicat de la Drevenne réuni le 25 juin. Le projet de délibération est en attente de validation auprès du Percepteur de Vinay.

Le Conseil précise que les 2 lignes de l'actif intitulées « Pont amont Drevenne » et « Garde corps pont de la Drevenne » doivent être reprises à 50% par chaque commune. Recherche à faire sur ces opérations comptables réalisées en 2008 et renseignements seront pris auprès du percepteur et du service SDCI de la préfecture avant liquidation.

Une convention de participation financière sera établie pour le défibrillateur qui reste à la charge des 2 communes. Les habitants de Rovon pourront continuer à bénéficier des mêmes conditions que les habitants de St-Gervais.

2/ Délibération pour « Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU »

Suite au projet immobilier présenté par un porteur privé à la commune (création de commerces et logements), Madame le Maire propose la zone AUd (à urbaniser différée), propriété communale, pour accueillir ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Maire et Décide de lancer une procédure de « déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU » et Charge le bureau d'étude LATUILLERIE de cette mission pour un coût de 7 500.00€HT (8 970€TTC)

3/ Délibération pour maîtrise d'œuvre : Aménagement de sécurité RD35 du carrefour du canon au carrefour de la RD1532 « Rue de la Minoterie »

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux sur le carrefour rd35/rd1532.

La commune devra par la suite prendre en charge et effectuer les travaux nécessaires pour sécuriser la portion de la RD35 allant du carrefour jusqu'à la place du Canon.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 125 000.00€HT, le Conseil municipal a accepté les travaux et chargé le Maire de solliciter la subvention auprès du CG38 par délibération du 09 avril 2013.

Il convient à présent de choisir le bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, charge le Bureau d'étude SINTEGRA pour 8750.00€ HT (10 465.00€TTC) et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

4/ Projet aménagement village

Le Conseil municipal décide de stopper la procédure compte tenu des élections prochaines et préfère se concentrer sur les projets déjà en cours.

Cependant, il est proposé de mettre en sécurité certains bâtiments et lieux dans le village.

5/ Questions diverses :

- Mur du cimetière : réparation à prévoir, faire tomber le crépis qui tombe : demander des devis
- Présentation des dossiers d'urbanisme déposés en Mairie :
Permis de construire du 25/06/2013 M.GARY, maison neuve, lotissement Odeyer
PC du 27/06/2013 M. DECASTRO, maison neuve, lotissement Odeyer
PC du 04/07/2013 M. FRISON, maison neuve, lotissement Odeyer
(2^{ème} dépôt suite au refus des 3 PC non conformes)